

Image not found or type unknown



SCI DE LOCATION OU INDIVISION

Par **moniquecastany**, le **10/10/2008** à **09:23**

Je possède avec mon concubin deux appartements en location que nous avons acheté en indivision, on nous a parlé d'une société civile immobilière de location,

Pouvez-vous m'en dire plus ?

Est-il plus intéressant pour nous de créer cette société ou est-il préférable de rester en indivision ?

Merci de me répondre